#04
AUTOMNE-HIVER
2023/2024

les Actus
Pays du Mont-Blanc

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

COMBLOUX
LES CONTAMINES-MONTJOIE
CORDON
DEMI-QUARTIER
DOMANCY
MEGÈVE
PASSY
PRAZ-SUR-ARLY
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
SALLANCHES

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

LE PAYS DU MONT BLANC DÉCROCHE LE LABEL PAYS ART ET HISTOIRE : NOTRE PATRIMOINE À L'HONNEUR !

DÉCRYPTAGE P.6-7
La CCPMB soutient **les entreprises locales**

ACTION P.16-17
Un nouveau Pass pour faciliter la pratique sportive et de loisirs des jeunes

TERRITOIRE P.20-21
Pour une **cohabitation harmonieuse en montagne**

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

10
COMMUNES
dont **7 stations de ski**
et **1 station thermale**

3e LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE HAUTE-SAVOIE
obtenu par le pays du Mont-Blanc

46 688
HABITANTS
22 % DES HABITANTS
ont moins de 18 ans
et 9 % plus de 75 ans
(contre 7 % en Haute-Savoie)

MONUMENTS HISTORIQUES
20 ÉDIFICES
247 OBJETS
(peinture, sculpture...)

39 773
HECTARES
soit 9 % de la Haute-Savoie

916 ANIMATIONS
proposées dans les
10 CARNETS DE RENDEZ-VOUS ÉDITÉS

LES COMPÉTENCES DE LA CCPMB

- Gestion de la collecte des déchets ménagers,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Développement économique,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -GEMAPI.

Se tenir informé de l'actualité de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en nous suivant sur la page **facebook** et sur **LinkedIn** et en consultant le **site internet**
www.ccpmb.fr

SOMMAIRE

EXPRESS 4-5

DÉCRYPTAGE 6-7
> La CCPMB soutient les entreprises locales

RÉALISATIONS 8
> Un nouveau Pass pour faciliter la pratique sportive et de loisirs des jeunes

GRAND ANGLE 9-12
> **Obtention du label Pays d'art et d'histoire : notre patrimoine à l'honneur !**

RENCONTRE AVEC... 13-15
> Sandrine et Alyzée, en charge de la gestion du transport scolaire et du transport à la demande (Montenbus)
> Chantal Staquet, pour l'institut écocitoyen de recherche et d'action environnementale du Pays du Mont-Blanc et les acteurs du projet Alti'Air pour une meilleure connaissance de la qualité de l'air en altitude

ACTIONS 16-19
> Accès au logement social : le Pays du Mont-Blanc accentue son travail
> Montenbus : un service qui s'adapte aux besoins des usagers

TERRITOIRE 20-23
> Pour une cohabitation harmonieuse en montagne
> Simplification du tri, collecte des biodéchets, les évolutions de la gestion des déchets

CCPMB
648 chemin des Prés Catons PAE du Mont Blanc 74190 Passy
04 50 78 12 10 – ccpmb.fr
Horaires : du lundi au jeudi : 9h / 12h - 13h30 / 17h et le vendredi 9h / 12h

LES ACTUS PAYS DU MONT-BLANC
Le journal de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
N°04 – automne hiver 2023-2024
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Marc Peillex
RÉDACTEURS EN CHEF : C. Renaud-Goud- E. Amblard
RÉDACTION : E. Amblard - S. Lamouille – T. Farbos
DESIGN & MISE EN PAGE : DESIGN KALISTENE - 04 50 69 01 97
IMPRESSION : KALISTENE. Imprimé sur papier PEFC (issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées)
CRÉDITS PHOTOS : CCPMB, CCVCMB, Commune de Megève – Marie Bougault, Bertille Favre, Mairie de Praz/Arly, Boris Molinier, mairie de Saint Gervais, agence des signes, agence wahoo, sitom des vallées du mont-blanc

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C016523

DÉPÔT LÉGAL : novembre 2023 - N° ISSN : à venir -
TIRAGE : 36 000 exemplaires
Journal distribué gratuitement dans tous les foyers des 10 communes de la CCPMB

ÉDITO

JEAN-MARC PEILLEX
Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, Maire de Saint-Gervais

Le travail mené pendant la période estivale a été intense permettant de faire aboutir des propositions concrètes au service du territoire et de la qualité de vie des habitants. La préservation de notre patrimoine exceptionnel passe par sa découverte et sa connaissance pour une pratique respectueuse de ce beau terrain de jeu. Les jeunes sont les bénéficiaires de l'héritage que nous leur laisserons et doivent pouvoir apprécier dès à présent l'environnement dans lequel ils évoluent. Pour faciliter leur pratique de la montagne et leur en donner les moyens, les élus de la communauté de communes se sont saisis d'un projet important : **la création d'un nouveau Pass encourageant l'accès aux pratiques de loisirs de montagne**. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans les compétences de la communauté de communes dont les statuts prévoient de *« faciliter l'accès au sport et à la culture pour les jeunes du territoire »*

Ce Pass, qui pour faciliter la communication, a gardé le nom de l'ancien *« Pass scolaire »* hérité des communes, n'est toutefois plus comparable. Les bénéficiaires ont été élargis à tous les jeunes de moins de 25 ans inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Etat situé dans le ressort territorial des communautés de communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, soit 14 communes. Géré et financé en partie par la communauté de communes, il est valable été comme hiver et s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient étudiants ou apprentis, jusqu'à 25 ans. À l'unanimité, les élus ont voté la prise en charge financière d'une partie du prix du forfait.

Leur volonté est de l'enrichir en proposant des tarifs préférentiels afin d'accéder à d'autres offres de loisirs et culturelles. Ce travail est en cours et s'inscrit pleinement dans la mission voulue par les élus des deux communautés de communes d'être au service des jeunes.

Dans le même esprit de favoriser les pratiques de loisirs pour mieux faire connaître la montagne et donc de prendre conscience de l'importance de la préserver, les élus ont continué d'avancer sur la cohabitation des différentes pratiques, travail engagé dès avril 2022. L'une ne doit pas empêcher l'autre, mais l'objectif est clair : maîtriser la *« surutilisation »* de l'espace et améliorer l'accès par une approche adulte et responsable. Les communes en premier lieu ont réagi en prenant des mesures préventives : en interdisant certaines zones de sentier pour le bien-être de la faune et de la flore, en réduisant des pratiques sportives...

Les élus sont conscients que ces mesures demandent des efforts à tous, mais elles sont nécessaires pour que le Pays du Mont-Blanc reste un terrain de jeu partagé. **La cohabitation de tous est possible.** Dans certains endroits, il est envisagé de définir des périmètres restreints pour préserver l'environnement. L'objectif est de faire en sorte que cette démarche soit une réussite grâce à son appropriation par les pratiquants, évitant ainsi des restrictions plus sévères à l'avenir. Les élus, qui s'engagent sur toutes ces actions, croient fermement que c'est la voie à suivre pour préserver l'environnement unique dans lequel nous vivons.

SOUTIEN AU SERVICE DE REMPLACEMENT DES AGRICULTEURS

Depuis plusieurs années, les intercommunalités du pays du Mont-Blanc ont noué un partenariat étroit avec la profession agricole du territoire via une structure qui la représente : la SICA du Pays du Mont-Blanc.

Parmi les principaux projets soutenus depuis l'origine, on peut citer le service de remplacement des agriculteurs.

L'élevage est un travail intense nécessitant une présence constante. Un service de remplacement existe et peut être sollicité en cas de maladie, d'accident, de congé maternité/paternité, de vacances, etc.

Il comporte également la mesure « Répit » qui permet aux agriculteurs en situation d'épuisement professionnel de se faire remplacer temporairement.

L'adhésion à ce service est payante et la CCPMB participe financièrement pour réduire ce coût.

Ce service de remplacement s'appuie sur des salariés polyvalents formés pour intervenir dans les exploitations du territoire, en rencontrant l'éleveur en amont.

Forum de l'emploi : un évènement devenu incontournable

En octobre 2023, la troisième édition du Forum de l'emploi au Pays du Mont-Blanc a été un succès. Plus de 250 visiteurs et 68 recruteurs ont pu échanger, sans compter les classes de lycéens qui ont parcouru les allées du salon.

En 2024, cet événement, devenu incontournable du territoire pour l'emploi, sera de retour pour deux éditions.

La première aura lieu le vendredi 12 avril 2024 en préparation de la saison estivale, tandis que la seconde se tiendra avant la saison hivernale, le vendredi 11 octobre.

Pour ne pas passer à côté de ces prochaines éditions, abonnez-vous aux réseaux sociaux de la CCPMB (Facebook et Linkedin).

Au printemps, pensez au SITOM pour broyer vos déchets verts !

Depuis cet automne, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc a proposé un nouveau service : le broyage des branches à domicile. **Ce service gratuit** est ouvert à tous les habitants du territoire souhaitant se débarrasser efficacement et facilement des branches encombrantes (2 cm à 12 cm de diamètre). Le broyage est effectué directement à domicile, avec une prise de rendez-vous en amont.
Cette démarche éco-responsable permet de réduire le volume des déchets de jardin en les utilisant en paillage ou en compostage.
Après la session d'automne 2023, les inscriptions pour la campagne du printemps 2024 démarreront le 15 janvier 2024.

Pour plus d'informations sur ce service, contactez l'équipe du SITOM au 04 50 78 10 48 ou à broyage@sitom.fr.

Pour réserver un créneau, se rendre sur le site www.sitomvalleesmontblanc.fr/broyage-a-domicile/

Toutes les informations pour les propriétaires forestiers

Pour répondre aux questions des propriétaires de forêts, rendez-vous sur le site internet *« la forêt bouge »*. Cette plateforme propose une aide au quotidien et différents services comme une bourse foncière. Elle permet également de mettre en relation des propriétaires souhaitant vendre leurs parcelles et d'autres souhaitant en acheter. Dans le cadre de la Charte forestière, le Pays du Mont-Blanc a mis en place sur ce site une page d'accès dédiée au territoire. L'objectif est de réduire le morcellement foncier et d'encourager la gestion des forêts.

Au quotidien l'accompagnement des propriétaires a notamment permis la création de différentes Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière au Pays du Mont-Blanc. Le regroupement permet de monter des projets collectifs autour de différents objectifs : création de voirie, rédaction d'un plan de gestion, réalisation de travaux en commun, replantation après tempête, etc.
L'appartenance à ces collectifs facilite l'obtention de subventions et réduit les frais pour les différents travaux réalisés.

Pour tout renseignement :
Samuel BEGHIN - CNPF
samuel.beghin@cnpf.fr

Un bâtiment pour les équipes techniques

Le nouveau bâtiment technique de la CCPMB va voir le jour ! Les travaux ont déjà commencé à Chedde (Passy) pour rassembler les équipes techniques de la collectivité à l'automne 2024.

Il permettra d'accueillir les services techniques et de collecte des déchets ainsi qu'un atelier mécanique et de maintenance.

LE 4 OCTOBRE, LES ÉLUS ET LE SOUS-PRÉFET DE BONNEVILLE ONT POSÉ LA 1ÈRE PIERRE DU FUTUR BÂTIMENT AUX CÔTÉS DES ÉQUIPES DE LA CCPMB.

ÉDUCATION
ENVIRONNEMENT

NOUVEAUTÉ ! « UNE CLASSE, UN PROJET »

Pour l'année scolaire 2023-2024, le service d'éducation à l'environnement de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc propose aux écoles, en complément des animations traditionnelles, une nouveauté : *« Une classe, un projet »*.

Ces projets pédagogiques seront co-construits avec les enseignants et ont un véritable rôle d'accompagnement et de sensibilisation auprès des jeunes sur des thématiques environnementales.
Pour cette première année, les 4 thèmes retenus sont :
- L'école du dehors
- L'eau
- La santé / l'environnement
- L'énergie.

Depuis la rentrée, **3 classes réparties sur les communes de Passy, Sallanches et Saint-Gervais** testent cette nouveauté.

Des séances de 8 demi-journées d'intervention rythmeront l'année scolaire et permettront aux enseignants d'approfondir une thématique et de travailler différemment avec leurs élèves.

SENSIBILISATION À LA FORÊT

Les élèves de CM1 et CM2 du Pays du Mont-Blanc recevront cette année un livret ludique et pédagogique sur la forêt.
Il sera fourni durant une animation réalisée par différents intervenants du territoire (éducateurs à l'environnement, techniciens forestiers…).

Cette animation leur permettra d'en apprendre plus sur le vaste sujet qu'est la forêt. Quels arbres la compose ? Quels animaux y vivent ? Qui y travaille et comment ? Les réponses à ces questions sont proposées durant l'animation et dans le livret.

Cette opération de sensibilisation a lieu dans le cadre de la démarche Sylv'ACCTES des Forêts pour demain, à laquelle participe le Pays du Mont-Blanc.

La CCPMB soutient les entreprises locales

Pour renforcer l'économie locale et aider les entrepreneurs à évoluer sereinement, la Communauté de Communes propose des aides financières et techniques. Ces aides ont fortement progressé ces dernières années.

La CCPMB, à travers ses aides et les partenaires qu'elle soutient, permet aux entreprises d'être d'accompagnées dans les différentes étapes de leur évolution.

Des structures comme la **pépinière d'entreprises PEP'S** ou le **réseau initiative Faucigny Mont-Blanc** ont pour objectifs de créer du réseau entre les entrepreneurs et de conseiller et suivre les nouvelles initiatives entrepreneuriales.

Obtenir des fonds, un lieu de travail, s'associer ou trouver des complémentarités avec d'autres entrepreneurs motivés devient plus facile et aide au développement des projets sur le territoire.

Être acteur de la lutte contre les pollutions

La CCPMB aide les professionnels à se développer et à s'équiper. Le **Fonds Air Véhicules** leur est notamment dédié pour leur donner l'occasion de participer concrètement à la lutte contre la pollution en changeant leur véhicule pour un moins polluant : une aide financière pouvant aller jusqu'à 5 000 € par véhicule est versée pour l'acquisition de véhicules électriques ou au gaz naturel à tous les professionnels qui en font la demande.

Plusieurs entreprises du territoire ont déjà passé ce cap et 18 000€ euros ont été distribués depuis mars 2022.

Le Fonds Air Entreprises cofinancé par la CCPMB, l'Ademe, le Département et la Région s'adresse aux entreprises qui souhaitent réaliser des travaux pour lutter contre leurs émissions de particules fines (changement de mode de chauffage par exemple).

Plus de 600 000 € (dont 183 000 € par la CCPMB) ont déjà été versés à 39 entreprises. Ce fonds Il est disponible jusqu'en 2025.

La CCPMB met à disposition des moyens humains dans le cadre du **programme Arve Pure**. Financé par l'agence de l'eau Auvergne-Rhône-Alpes, il est mis en œuvre par la Communauté de Communes.

La CCPMB propose gratuitement la réalisation de diagnostics environnementaux auprès des entreprises pour qu'elles puissent prétendre aux aides financières pour la réalisation de travaux. Ce diagnostic permet de mesurer les effets de l'activité industrielle sur l'eau et d'obtenir des indications sur les changements et travaux à apporter pour réduire l'impact sur les cours d'eau.

Les subventions apportées par l'agence de l'eau peuvent aller de 40% à 70% du coût des travaux.

Ces solutions permettent à long terme aux entrepreneurs de faire des économies et d'améliorer le confort de travail.

Se renseigner et obtenir ces aides :

À travers plusieurs aides et partenariats, la CCPMB s'engage aux côtés des entreprises du Pays du Mont-Blanc.

Peu importe la taille de la structure, la Communauté de Communes accompagne les projets d'un point de vue technique, financier ou humain, l'objectif étant de soutenir le commerce et l'entreprenariat local.

Le commerce de proximité valorisé

Cette année 2023 a marqué la première intervention de la CCPMB à la **Journée Nationale du Commerce de Proximité.** Deux communes y ont participé (Saint-Gervais et Sallanches) en mettant en avant leurs commerces de centre-ville. La CCPMB a versé plus de 2 000 € et aidé au soutien logistique de cet évènement en facilitant les échanges entre unions commerciales.

Cette intervention vient en complément de la politique déjà menée par la CCPMB en faveur du commerce de proximité et notamment de sa participation financière au **fonds d'aide aux commerçants des centres-villes.**

Ce fonds permet notamment aux établissements éligibles de financer différentes opérations :

- Rénovation (vitrines, façades, enseignes, aménagements intérieurs...)
- Aménagement de terrasses et pergolas pour le secteur de la restauration
- Organisation d'un point de retrait de produits (drive...)
- Installation d'équipements de sécurité (caméras, rideaux métalliques...)
- Investissements matériels (outils pros spécifiques, mobilier, informatique...)

En partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc peut verser jusqu'à 50 000 €** pour ces opérations. De quoi aider les commerces et artisans des centres-villes à engager leur projet et à se maintenir sur le territoire.

Subventions versées aux
COMMERCES DE CENTRE-VILLE
24 192€
EN 2022
36 766€
EN 2023

10
PROJETS FINANCÉS
en 2022 par Initiative Faucigny Mont-Blanc
SUR LE TERRITOIRE
pour un total de
110 500€ versés

RÉALISATIONS

Un nouveau Pass pour faciliter la **pratique sportive et de loisirs des jeunes**

Pour favoriser l'accès aux activités sportives, les élus de la CCPMB se sont mobilisés pour proposer le Pass Scolaire de la Communauté de communes. Ce Pass représente une opportunité exceptionnelle pour les jeunes de pratiquer le territoire et d'aller à sa découverte.

Le Pass permet d'accéder en hiver et en été aux domaines situés à :

Chamonix
Combloux
Cordon
Demi-Quartier
La Giettaz
Les Contamines-Montjoie
Les Houches
Megève
Passy Plaine-Joux
Praz-sur-Arly
Saint Gervais
Vallorcine

Pour plus d'informations : ccpmb.fr/pass-scolaire-2023-2024/

Ce nouveau Pass Scolaire (nom hérité du forfait précédemment instauré) s'adresse à **tous les jeunes de moins de 25 ans scolarisés dans un établissement scolaire reconnu par l'État** situé sur l'une des 14 communes des territoires des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Il est le fruit d'un travail et d'une volonté commune de toutes les parties prenantes (sociétés des remontées mécaniques, Communes autorités délégantes, communautés de communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc) de favoriser l'accès à la montagne pour ces jeunes. Ce forfait d'un montant de 200 € est proposé par les intercommunalités au tarif de 100 € : 50 € sont pris en charge par les communautés de communes et 50 € par les sociétés de remontées mécaniques grâce au volume acheté… C'est donc un budget prévisionnel de 250 000 € qui a été voté par les conseillers communautaires de la CCPMB au dernier conseil.

Environ 5 000 jeunes scolarisés dans le ressort territorial de la CCPMB pourront accéder aux remontées mécaniques des domaines skiables suivants :

- Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
- Les Houches/Saint-Gervais
- Evasion Mont-Blanc : communes de Les Contamines Montjoie, Demi-Quartier, Megève, Saint-Gervais-les-Bains,
- Passy Plaine-Joux
- Les Portes du Mont-Blanc
- Praz-sur-Arly

UNE PORTE D'ENTRÉE AUX DOMAINES SKIABLES

Pour acheter le Pass Scolaire, les familles se rendent directement aux caisses des remontées mécaniques avec les justificatifs demandés (certificat de scolarité, justificatif de domicile et d'identité). Les points de vente ont été sélectionnés pour correspondre à la commune de résidence, ou, en l'absence de domicile local, au lieu d'inscription de l'établissement scolaire.

Ce nouveau Pass Scolaire s'inscrit pleinement dans la volonté de soutenir la pratique sportive des jeunes et de développer leur connaissance de l'espace naturel dans lequel ils évoluent.

GRAND ANGLE

OBTENTION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Notre patrimoine **à l'honneur !**

LE LABEL VILLE OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, KÉSAKO ?

Ce label, décerné par le ministère de la Culture pour 10 ans, valorise les territoires engagés dans la préservation, la mise en valeur et le partage de leur histoire, de leur architecture et de la qualité de leur environnement. Une convention officialise ce partenariat entre l'État et les collectivités locales.

Dans le cadre de cette collaboration, ces dernières s'engagent à :

- **valoriser** le patrimoine et l'architecture grâce au recrutement d'un personnel qualifié
- **sensibiliser** les habitants, le jeune public et les touristes à l'architecture et au patrimoine
- **établir** un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), lieu où chacun peut s'informer et échanger sur l'architecture, les paysages et l'héritage culturel et naturel du territoire

L'État, de son côté, apporte une visibilité nationale, des conseils, une expertise et un soutien financier pour les projets réalisés dans le cadre de ce label.

Le pays du Mont-Blanc a récemment décroché le prestigieux label Pays d'art et d'histoire, devenant ainsi le 16e d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette réussite est le fruit de l'engagement collectif en faveur du patrimoine et de sa valorisation. Une étape marque le commencement d'une nouvelle aventure…

L'attribution du label vient récompenser les efforts entrepris conjointement par les Communautés des communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc depuis 2015 pour l'obtenir. Ce travail a associé dès ses origines aux côtés des élus différents acteurs culturels et touristiques (guides du patrimoine, associations patrimoniales, offices de tourisme, etc.). Le pays du Mont-Blanc rejoint ainsi un réseau de plus de 200 territoires en France métropolitaine et outre-mer, dont deux en Haute-Savoie : Annecy et le pays d'Évian – vallée d'Abondance.

>>

OBTENTION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : NOTRE PATRIMOINE À L'HONNEUR !

VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
(novembre 2023)

207 EN FRANCE

23 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

3 EN HAUTE-SAVOIE

CANDIDATURE DU PAYS DU MONT-BLANC

6 ANNÉES DE TRAVAIL

7 RÉUNIONS
des groupes de travail projets

CARNETS DE "RENDEZ-VOUS CULTUREL"

10 ÉDITIONS

443 ANIMATIONS
proposées

916 RENDEZ-VOUS
programmés

>> **UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES**

Les quatorze communes abritent un patrimoine d'une qualité remarquable témoin d'une histoire particulière. Il est également très diversifié et peut être classé selon **cinq thématiques définies dans le cadre du recensement du patrimoine** (voir ci-dessous).

La beauté des paysages du territoire n'est plus à démontrer. Ils constituent en effet depuis le XVIIIe siècle un atout essentiel qui a contribué à la naissance puis au développement du tourisme en montagne. Si le label reconnaît la qualité du patrimoine et des paysages du territoire, il incite les collectivités à engager une politique volontariste en leur faveur.

UNE DYNAMIQUE POUR FAIRE CONNAÎTRE, PROTÉGER ET VALORISER

En effet, les Communautés de communes se sont notamment engagées à recruter dès 2024 des professionnels pour accompagner les élus dans la conduite de cette politique. Ils seront chargés de mettre en place des animations de sensibilisation pour les habitants, le jeune public et les touristes. Ils conduiront également la mise en œuvre d'un équipement culturel présentant le patrimoine et les paysages du territoire : le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). De plus, ils engageront différents projets tels que la réalisation d'une charte patrimoniale, architecturale et paysagère et d'un inventaire du patrimoine, le soutien à la recherche scientifique en lien avec le patrimoine, la mise en œuvre de moyens pour favoriser la qualité architecturale des constructions… Parmi ces projets, la formation des guides du patrimoine a déjà été engagée avec la réalisation d'une première session à l'automne 2023 sur la conception d'une visite guidée.

UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC L'ÉTAT

La Direction régionale des affaires culturelles accompagnera le territoire, notamment financièrement. Dès 2024, elle sera sollicitée pour subventionner pour moitié le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine pendant deux ans, ainsi que les projets développés par le service (création de documents de communication sur le patrimoine, formation des guides du patrimoine et autres projets d'envergure). Au-delà, c'est également un soutien technique qui sera apporté, notamment via la dynamique du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire à l'échelle régionale comme nationale.

Dans 10 ans, le label fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation pour sa reconduction.

MAISON DU LIEUTENANT À SERVOZ.

VISITE GUIDÉE SUR L'HABITAT TRADITIONNEL À CORDON.

LA PAROLE AUX…

VICE-PRÉSIDENTS EN CHARGE DE LA CULTURE AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC ET DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

YANN JACCAZ ET XAVIER CHANTELOT

Vous avez suivi ce dossier, que retiendrez-vous de la démarche de candidature ?

Tout d'abord, que cela a été une démarche fédératrice puisque l'idée même de candidater au label est née des ateliers de travail lancés en 2015 par la CCPMB. Tous les acteurs culturels ont été réunis régulièrement pour définir les actions à mener afin de mieux valoriser notre patrimoine. Il en a résulté d'autres projets comme la création de sentiers de découverte ludiques ou encore de systèmes de médiation numérique.

La réflexion s'est alors poursuivie avec la CCVCMB. C'est donc une belle réussite collective avec les élus, les agents des collectivités, les associations, les guides et les passionnés.

Quels ont été les défis relevés par les deux communautés de communes ?

Il fallait coordonner l'ensemble des acteurs et se structurer pour monter la candidature, qui prend beaucoup de temps. Un diagnostic culturel du territoire, était nécessaire, ainsi qu'une réflexion sur le rôle des collectivités dans la démarche. L'autre défi était de maintenir une dynamique tout au long du processus, ce qui n'est pas si simple quand la candidature s'étale sur près de 7 ans.

Comment les acteurs locaux ont-ils été intégrés à la démarche ?

Comme nous l'expliquions, l'envie de candidater est partie d'une réflexion menée avec eux. Et la dynamique s'est maintenue car, pendant que la candidature avançait, nous avons continué à fédérer les acteurs culturels, notamment en créant une programmation proche de ce qui se ferait dans un Pays d'art et d'histoire, les « Carnets de rendez-vous » (voir p.10).

Pourquoi avez-vous souhaité obtenir ce label pour le territoire ?

Ce label est un formidable outil pour fédérer les acteurs culturels et modifier l'image de la destination, qui reste très sportive. Il permettra également une meilleure écoute de toutes les administrations et notamment du ministère de la culture.

Il doit rappeler que la richesse du territoire passe aussi par ses différents patrimoines : naturel, architectural, artistique, scientifique, artisanal… Ils doivent être davantage mis en valeur. Le message se destine à nos habitants, qui veilleront d'autant mieux à leur environnement qu'ils connaîtront bien, ainsi qu'à nos visiteurs, dont les profils seront plus variés s'ils ont conscience de l'intérêt culturel de nos belles vallées.

PREMIÈRE REMONTÉE MÉCANIQUE À PRAZ-SUR-ARLY.

CHRONOLOGIE

2016 – 2017
JUIN 2016 - JANVIER 2017
Réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un label Pays d'art et d'histoire au pays du Mont-Blanc

JUILLET-DÉCEMBRE 2017
Recensement du patrimoine bâti et immatériel du territoire et définition des cinq axes d'interprétation du patrimoine

2018 – 2020
AVRIL 2018
Parution du premier programme d'animations *Carnet de rendez-vous*

18 SEPTEMBRE 2020
Validation de la 1re étape de la candidature *« Présentation du périmètre et motivation de la candidature »*

2021 – 2022
DÉCEMBRE 2020 - MARS 2021
Mise en œuvre d'une démarche participative incluant les acteurs culturels pour définir les priorités en termes d'actions et les moyens nécessaires

30 MARS 2022
Validation de la deuxième étape *« Présentation des politiques menées dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage »*

2023 – 2024
22 JUIN 2023
Présentation du projet en commission régionale de l'architecture et du patrimoine au cours de laquelle il reçoit un avis favorable

6 SEPTEMBRE 2023
Attribution du label au Pays d'art et d'histoire du Mont-Blanc

DÉBUT 2024
Signature de la convention Pays d'art et d'histoire

2024
Constitution du service de promotion et valorisation de l'architecture et du patrimoine

Lancement du 1er projet dans le cadre du label : la charte patrimoniale, architecturale et paysagère

…

TÉMOIGNAGES Membres d'associations passionnés, guides du patrimoine, élus et responsables de sites patrimoniaux - qui se sont investis pour obtenir le label partagent leur vision des bénéfices qu'il apportera.

GABRIEL GRANDJACQUES, ADJOINT CULTURE ET PATRIMOINE A SAINT-GERVAIS ET MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE DE LA CCPMB

J'ai participé aux différentes phases avec plusieurs casquettes : celle d'élu à la culture, celle de militant et de responsable. Des ateliers créatifs nous ont permis de déterminer ce qui nous rassemble. Nous avons recherché à travers les patrimoines épars et parfois méconnus le socle de notre patrimoine bâti, naturel et immatériel.
Tous les défis ont été relevés avec les élus, les soutiens extérieurs, les associations du patrimoine et de la culture, les responsables du tourisme, les services culturels des collectivités pour définir ensemble ce que l'on est et où l'on va.

Le label nous apportera trois bénéfices :

Une unité : plutôt qu'insister sur nos différences avec la volonté d'exister en se distinguant, il nous oblige à voir ce qui nous rassemble avec nos spécificités.

Une image : les différences se sont estompées pour laisser émerger une image commune, certes plurielle, mais avec une prise de conscience d'appartenir à cette entité nouvelle.

Efficacité et créativité : écrire une nouvelle page de notre histoire locale, de la création comme de l'implantation de tout un patrimoine nouveau, respectueux de la nature que nous laisserons à nos enfants.

DOMINIQUE ANCEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE VALLORCINE ET MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE DE LA CCVCMB

Nous avons contribué chacun à élaborer un narratif véridique sur l'évolution de nos vallées. Des études comme celle sur les raccards vallorcins ou la parution d'ouvrages comme celui de Valentine Goby y contribuent. Il est important de creuser davantage l'identité et l'histoire de nos territoires encombrés par un tourisme de masse pour que les habitants se l'approprient.

ARNAUD DELERCE, DIRECTEUR DU CHÂTEAU DES RUBINS A SALLANCHES

Il faut envisager les bénéfices sous trois angles complémentaires. Certains seront immédiats : je pense à la reconnaissance nationale assurant une forte visibilité auprès du public et d'acteurs du monde culturel.
À court terme, l'image du territoire peut se trouver transformée et qualitativement tirée vers le haut. Puis il existe un temps long et plus profond, celui de la sensibilisation et de l'éducation à destination surtout du public local par le déploiement d'actions (visites, expositions...) En favorisant la mise en place de partenariats, en soutenant la formation des médiateurs et en maintenant un haut niveau d'exigence, le label garantira ce sans quoi rien n'est possible : la puissance de la base scientifique, préalable à toute médiation sérieuse.

PLACE CHARLES-ALBERT À SALLANCHES.

Enfin, le label pourrait être considéré comme un appel du pied adressé aux collectivités du territoire, les invitant à toujours plus et mieux préserver, restaurer et mettre en valeur leur patrimoine au service du maintien d'une identité culturelle locale forte. Maintenant : qu'il vive et soit heureux !

CLAIRE TRONCHET, GUIDE DU PATRIMOINE À COMBLOUX ET CORDON

Voilà plus de 10 années que les guides sont sollicités sur ce dossier. C'est un travail collectif très enrichissant qui traduit toute la diversité de nos montagnes. Je pense que ce label apportera une grande valeur ajoutée : meilleure visibilité des actions culturelles, qui deviendront ainsi une illustration des habitants qui y vivent ; harmonisation de nos compétences tout en gardant nos individualités ; reflet d'un territoire riche en histoire et en patrimoine qui sait s'unir pour le faire vivre et prospérer de façon pérenne.

ALINE DA COSTA, GUIDE DU PATRIMOINE ET MÉDIATRICE CULTURELLE POUR LE RÉSEAU DES MUSÉES DE LA CCVCMB

Depuis le début, le réseau des musées est impliqué dans les réflexions et actions menées. Partager nos connaissances, nos expériences, se réunir autour d'une cause commune a permis une approche transversale très enrichissante.
Si les communes avaient déjà mis en place des actions de conservation et valorisation, l'obtention du label souligne officiellement cet engagement. Il permet de mettre en avant les atouts culturels, de sensibiliser les locaux et touristes.

(...) Le label fera connaître le patrimoine bâti, l'histoire et la culture au pays du Mont-Blanc en communiquant et développant des actions de valorisation et transmission. Il fédère pour une meilleure compréhension du territoire et ainsi mieux appréhender l'avenir. En tant que médiatrice culturelle et guide, je me réjouis que notre histoire et notre culture soient reconnues par l'obtention du label.

L'ASSOCIATION SERVOZ, HISTOIRE ET TRADITIONS

Dès 2016, nous avons pris conscience de l'intérêt de travailler ensemble.

Le label donnera cette vue d'unicité patrimoniale. Il sera le faire-valoir des spécificités des villages et le porte-parole de tous les acteurs, professionnels et bénévoles, qui ont valorisé seuls, jusqu'à présent, leur patrimoine local. Il soutiendra et encadrera des démarches et activités culturelles. Relayées par les Carnets de Rendez-vous, nos sorties ont d'ailleurs déjà bénéficié d'une large audience. Il fédérera des projets, en mettant les instances culturelles en relation. Il fera prendre conscience des changements climatiques qui fragilisent nos paysages et fera la promotion de nouvelles attitudes écologiques.

GILBERTE MERMOUD, MEMBRE DE L'ASSOCIATION « MÉMOIRE, HISTOIRE ET PATRIMOINE DES CONTAMINES-MONTJOIE »

Ce label mettra en valeur notre identité, tout en suscitant la fierté des habitants. Il permettra de dépasser l'image traditionnelle de station de sports d'hiver et d'or blanc en mettant en avant l'âme authentique du pays.

Le timing de l'attribution du label est opportun, car il reflètera la « montagne en vrai » à un moment où la préservation de ce qui est remarquable devient essentielle. Il est essentiel de noter que le label ne concerne pas uniquement les élus, mais englobera l'ensemble de la population. Il devra encourager la prise de conscience collective de l'importance du patrimoine local. Il créera des opportunités de partage entre nos villages et ceux des Pays de Savoie et au-delà.

▶ **SANDRINE ET ALYZÉE,** EN CHARGE DE LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DU TRANSPORT À LA DEMANDE (MONTENBUS)

« On s'adapte à chaque situation »

La CCPMB gère, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'organisation du transport scolaire. Le Montenbus est, quant à lui, un service qui a été créé par la CCPMB pour compléter l'offre de transport proposée par la Région. Rencontre avec Sandrine et Alyzée, en charge de ces services pour la CCPMB.

Quelles sont vos missions quotidiennes ?

S. Nous sommes chargées d'accueillir le public au moment des inscriptions et tout au long de l'année. Au quotidien nous sommes en relation avec les établissements scolaires et les transporteurs pour s'assurer que les services fonctionnent correctement.

Vous êtes toutes les deux dans le même bureau, vous travaillez souvent ensemble ?

S. J'ai toujours fait ce métier en binôme. Étant donné le nombre d'enfants transportés, c'est impossible de réaliser ce travail seule.

A. J'ai commencé uniquement par le transport à la demande mais aujourd'hui je peux m'occuper aussi du transport scolaire. Et l'inverse fonctionne pour Sandrine. On est interchangeable ce qui garantit la continuité du service.

S. Même si chacune garde ses préférences, pour ma part, ce sont les dossiers techniques et de terrain tandis qu'Alyzée a plus l'œil sur les dossiers financiers. Dans tous les cas on échange beaucoup pour être le plus efficace possible.

Par dossier de terrain, cela signifie que vous vous rendez à la rencontre du public ?

S. Nous nous rendons aux arrêts ou dans les bus scolaires pour diverses raisons : la sécurité ou l'aménagement des points d'arrêts. Par exemple, lorsque des incidents de comportement nous parviennent via les conducteurs, nous allons dans le bus sensibiliser les jeunes et éviter que ça se reproduise. En cas de travaux qui vont entraîner des modifications d'arrêt, on se rend sur place avec des élus et les services techniques des Communes pour discuter des solutions envisagées.

A. C'est aussi un bon moyen de vérifier si la signalétique est correcte. Le public ne se doute pas forcément de cette partie qui est pourtant très importante. Ces sorties nous permettent de rester connectées avec la réalité de nos métiers.

Vous êtes un peu le lien entre tous les interlocuteurs : usagers, transporteur, Région et communes ?

A. Oui on est quotidiennement en relation avec les transporteurs et les établissements scolaires. C'est important car quand il y a un problème, ils nous préviennent et on peut réagir rapidement. Cette réactivité est aussi possible grâce au numéro d'astreinte.

S. C'est un autre aspect de notre métier dont on se doute peu. Cette astreinte permet aux professionnels d'appeler le service en dehors des heures d'ouverture de la CCPMB. Ainsi, on peut intervenir à tout moment. Parfois un problème de circulation survient quelques minutes avant la sortie d'une école et il faut vite réorganiser le service et prévenir les familles.

Comment vivez-vous la relation avec les usagers ?

A. Ils viennent par rapport à des incompréhensions ou pour des cas plus personnels. Ils savent qu'on est là pour les aider. Nos échanges se passent généralement bien.

S. Les familles arrivent avec des besoins de plus en plus précis. Dans certains cas il se peut que la personne en face s'emporte, surtout quand le règlement* ne permet pas de répondre à la demande.

A. Dans tous les cas nous cherchons toujours à proposer des solutions. Notre rôle est aussi de faire remonter des problématiques pour faire évoluer le service public. C'est d'ailleurs ce qui a permis beaucoup d'avancées ces dernières années notamment sur le Montenbus.

73 CIRCUITS de transport scolaire

24 ÉTABLISSEMENTS desservis

Plus de **2 800 ENFANTS TRANSPORTÉS** quotidiennement

Une anecdote ou un moment fort à nous raconter ?

S. L'arrivée des familles ukrainiennes l'année dernière a été un moment marquant. Des familles fuyant la guerre se sont retrouvées dans notre bureau sans savoir parler un mot de français. On s'est démené pour leur rendre service.

A. C'est dans ce contexte que le mot « accompagnement » est totalement justifié. Il a fallu faire traduire des documents et répondre à des besoins exceptionnels.

Pour conclure, comment voyez-vous vos métiers évoluer ?

A. Je pense qu'avec le temps on va avoir de plus en plus de demandes particulières. Il faudra s'adapter au quotidien pour trouver des solutions aux besoins individuels des usagers. La mobilité est au centre des préoccupations des habitants et les élus de la CCPMB prennent en compte ce besoin pour faire évoluer le service dès qu'ils en ont l'occasion.

S. Aujourd'hui beaucoup de choses se font sur internet, mais on sera toujours là pour répondre au téléphone ou en direct.

**Un règlement de fonctionnement du service est établi par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

POUR L'INSTITUT ÉCOCITOYEN DE RECHERCHE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE DU PAYS DU MONT-BLANC

CHANTAL STAQUET

- Physicienne et professeur à l'Université Grenoble Alpes
- A mené de nombreuses recherches concernant la physique des fluides (étude du comportement des liquides et des gaz) en particulier dans la Vallée de l'Arve depuis plus de 10 ans.
- Membre du conseil d'administration de l'Institut Ecocitoyen de recherche et d'action environnementale du Pays du Mont-Blanc au sein du collège des scientifiques.

POUR LE PROJET ALTI'AIR

MALIKA SOUADA
Cheffe de projet au CEREMA Haut-de-France en charge d'Alti'Air

CHRISTINE BUGAJNY
Cheffe de groupe au CEREMA Haut-de-France

JUANITA RAUSCH

- Directrice de Particle Vision, à Fribourg, Suisse,
- En charge de la partie caractérisation des particules du projet Alti'Air

**Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement*

▶ **CHANTAL STAQUET,**
POUR L'INSTITUT ECOCITOYEN DE RECHERCHE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE DU PAYS DU MONT-BLANC

▶ **LES ACTEURS DU PROJET ALTI'AIR**
POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN ALTITUDE

De la recherche scientifique à l'action publique

Découvrir et comprendre les liens entre scientifiques et décideurs politiques via l'avis de scientifiques et à travers deux projets en cours actuellement au pays du Mont-Blanc

Pouvez-vous nous présenter chacune le programme ou dispositif auquel vous contribuez au Pays du Mont-Blanc ?

Chantal STAQUET : Je suis membre de l'Institut Ecocitoyen de recherche et d'action environnementale récemment créé au Pays du Mont-Blanc. Actuellement, le collège de scientifique dont je fais partie rassemble 13 chercheurs. Mon collègue Florian Charvolin et moi-même les représentons au conseil d'administration. C'est une organisation prise en main par des citoyens, qui bénéficie d'un soutien significatif de la CCPMB, en particulier financier et technique, pour permettre la réalisation des objectifs. Il s'agit de répondre aux inquiétudes des citoyens (industriels, experts, médecins, etc). Notre idée est de traiter les questions liées aux pollutions sous toutes leurs formes (air, eau, sol) et, à terme, de proposer des éléments pour que les décideurs politiques prennent des mesures appropriées.

Malika SOUADA : Le Cerema* pilote le projet Alti'air, en partenariat avec Particle Vision, en réponse à un appel à projet lancé par les élus de la CCPMB, pour mieux connaître la qualité de l'air en altitude. Si elle est déjà bien étudiée en fond de vallée, c'est la première fois que des capteurs en temps réel sont installés en moyenne et haute altitude, jusqu'à 1 800 m.

Juanita RAUSCH : Ce qui rend ce projet particulièrement innovant, c'est l'analyse de manière individuelle des particules, de leur chimie et de leur image (taille et morphologie) et l'identification des différentes sources de pollution (chauffage au bois ou trafic routier, particules naturelles) en 2 phases de prélèvement, une en été et une en hiver. Il est exceptionnel de pouvoir mieux cerner les sources de pollution dans un contexte unique comme celui du Pays du Mont-Blanc, un territoire principalement rural en zone de montagne, mais avec une forte activité humaine.

> *"Notre idée est de traiter les questions liées aux pollutions sous toutes leurs formes et de proposer des éléments pour que les décideurs politiques prennent des mesures appropriées."*

Pouvez-vous nous dire comment votre collaboration avec la CCPMB renforce la recherche scientifique locale ?

Chantal STAQUET : Tout d'abord, je suis ravie de constater que la contribution des scientifiques est valorisée, dans une période où notre travail est parfois remis en question, comme pendant la crise sanitaire ou les débats sur le climat. Nous avons encore à définir précisément la collaboration des différents publics (scientifiques, citoyens, décideurs politiques) au sein de l'institut, mais il est primordial de maintenir des liens solides entre nous tous. La 1re étape de la démarche scientifique passera par la compilation des données préexistantes. Cela évitera la redondance avec les travaux déjà effectués. Les questions des citoyens guideront nos futurs projets, tandis que les chercheurs veilleront à maintenir une rigueur scientifique.

Malika SOUADA : Alti'Air constitue une démarche inédite en France. Les microcapteurs se développent, mais jamais à de telles altitudes. Cela complète les recherches déjà menées au Pays du Mont-Blanc.

Juanita RAUSCH : Nous avons développé la méthode de caractérisation au cours des dix dernières années. Cependant, le contexte unique de ce territoire nous permettra d'améliorer notre travail pour des projets futurs. Nous pourrons ainsi affiner notre connaissance des sources de pollution liées aux particules provenant d'activités humaines.

Quels sont pour vous les liens existants entre action publique et recherche scientifique ?

Chantal STAQUET : Il est essentiel de transformer les découvertes en actions. C'est pour cette raison que la présence des élus au sein de l'Institut est cruciale pour une appropriation des résultats de nos recherches. Il est également important de rappeler que la recherche prend du temps.

Juanita RAUSCH : Les scientifiques jouent un rôle essentiel, ils sont les premiers maillons de l'alerte. Lorsque les résultats de nombreuses études sont similaires et que l'opinion publique se saisit du sujet, cela entraine des actions publiques. Et très souvent les chercheurs interviennent ensuite dans le suivi des actions et dans leur évaluation. Ce lien et cette dernière étape sont capitaux et doivent perdurer.

Christine BUGAJNY : Le Cerema justement est un établissement public qui est à l'interface des acteurs des territoires. Son expertise lui permet d'être un lien entre les collectivités et la recherche scientifique pour accompagner les élus dans les décisions publiques. La recherche doit alimenter l'action publique mais les retours d'expérience de celle-ci peuvent aussi influencer les sujets de recherche !

Auriez-vous des exemples concrets à nous donner de décisions politiques récentes qui ont été influencées par des éléments scientifiques ?

Chantal STAQUET : Le cas de la métropole grenobloise est emblématique sur ce sujet. Cela a permis par exemple de développer l'offre de location et les aides à l'achat de vélo électrique, qui n'étaient pas dans les priorités de la métropole, mais se révélaient par la recherche être un outil particulièrement utile pour accélérer les changements de mobilité et réduire la pollution.

Juanita RAUSCH : Récemment, les chercheurs ont découvert la présence de microplastiques dans tous les milieux environnementaux y compris certains réputés préservés. Les instances européennes ont réagi en modifiant la réglementation pour interdire l'utilisation de "paillettes" dans des produits de maquillage, par exemple.

Et pour la suite des projets du Pays du Mont-Blanc ?

Chantal STAQUET : Maintenant que l'Institut Ecocitoyen est créé, le conseil scientifique doit se structurer. Nous avons déjà identifié des questions partagées avec les citoyens qui seront étudiées.

Malika SOUADA : Pour le projet Alti'Air, nous attendons les résultats pour répondre précisément à la question initiale des élus : analyser la présence des polluants à différentes altitudes et identifier la contribution des différentes sources possibles. Nous pourrons alors être amené à formuler des recommandations pour des actions concrètes. Il est également possible que les résultats soulèvent de nouvelles questions, ce qui est fréquent dans la recherche scientifique.

Accès au logeme nt social : Le Pays du Mont-Blanc accentu e son travail

Trouver un logement adapté à ses besoins et ses moyens est un défi de plus en plus complexe au Pays du Mont-Blanc. Bien que 70 % des habitants remplissent les critères d'éligibilité au logement social, son accès demeure peu connu. Cet article explore son fonctionnement, ses évolutions et les politiques visant à faciliter l'accès à un logement pour tous.

Le marché immobilier se divise en deux catégories : le marché privé et le marché social. Dans le secteur privé, des propriétaires proposent en location des logements, au mois ou à l'année. Leurs loyers fluctuent selon l'offre et de la demande, laissant aux propriétaires une marge de manœuvre pour fixer leurs loyers. Le marché social, en revanche, englobe des logements construits avec des aides de l'État, dont les loyers sont fixés au niveau national en fonction de l'aide financière accordée à la construction. Pour être éligible à ces logements, les candidats ne doivent pas dépasser un certain plafond de revenus, variable en fonction de la composition de la famille.

LES INITIATIVES POUR UN LOGEMENT ACCESSIBLE

L'objectif du logement social est de proposer des habitations à des loyers abordables pour tous. Trois catégories sont établies :

- **Le Prêt Locatif Social (PLS) :** logement social
- **Le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) :** logement social à loyer modéré
- **Le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) :** logement très social

Au Pays du Mont-Blanc, tout comme dans de nombreux territoires français, la demande de logements sociaux dépasse l'offre. Le délai d'attente moyen est de 16 mois. Mais pourquoi une telle pénurie ? D'une part, bien que de nouveaux logements soient régulièrement construits, leur nombre ne suffit pas à répondre à la demande croissante. D'autre part, les locataires occupent leur logement de plus en plus longtemps, car l'accès à la propriété devient très difficile en raison de la rareté des biens, des coûts et de l'augmentation des taux d'intérêt des prêts et du coût du foncier pour acheter.
Les Communes jouent un rôle clé en délivrant des permis de construire et en planifiant le logement social sur leur territoire. Entre 2018 et 2022, 297 logements sociaux modérés (PLUS) et 151 très sociaux (PLAI) ont été construits au Pays du Mont-Blanc. Le territoire compte désormais un total de 2 119 logements sociaux, répartis sur neuf des dix communes de la CCPMB. Cordon, quant à elle, prévoit la mise en place de logements sociaux dans un avenir proche. La demande est forte, mais la construction de nouveaux logements nécessite plusieurs années, de l'acquisition du terrain à la remise des clés.
La Communauté de communes accompagne les efforts des communes en leur allouant une subvention pour les logements PLUS et PLAI construits et encourage la production de logement très social. Ainsi, 50 €/m² de Surface Utile sont accordés lorsque les Communes garantissent les prêts aux bailleurs*.

448 LOGEMENTS SOCIAUX MODÉRÉS (PLUS) et **151** LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX (PLAI) ont été construits au Pays du Mont-Blanc entre **2018 et 2022**,

2 119 LOGEMENTS SOCIAUX (source fichier RPLS 2022)

QUELQUES EXEMPLES DE CRITÈRES POUR PRÉTENDRE À UN LOGEMENT SOCIAL :

DE 12 032 € À 28 441 € de Revenu Fiscal de Référence
> **pour une personne seule**

DE 23 457 € À 55 142 € de Revenu Fiscal de Référence
> **pour quatre personnes**
> **ou une pers. seule avec deux pers. à charge**
> **ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap.**

COMMENT OBTENIR UN LOGEMENT SOCIAL ?

ÉTAPE 1 FAIRE UNE DEMANDE

Rendez-vous sur le site *demande-logement-social.gouv.fr* munis d'une pièce d'identité, de votre dernier avis d'imposition et de votre carte vitale.

Une fois le formulaire rempli, votre dossier sera examiné. Il se peut que des documents complémentaires vous soient demandés. Vous pourriez même être invité à un entretien pour affiner votre demande.

ÉTAPE 2 ATTENDRE UNE DISPONIBILITÉ

Lorsque des logements sociaux se libèrent, les gestionnaires recherchent des locataires correspondant à la taille du logement et à sa localisation. Plus votre dossier est précis, plus il sera facile de l'examiner. La Commission d'Attribution de Logement et d'Étude de l'Occupation du Logement (CALEOL), composée de l'organisme HLM, de représentants des locataires et des communes, se base sur ces informations pour proposer des candidats collégialement.

VERS UNE VISION D'ENSEMBLE

Pour faire face à ces défis, la CCPMB travaille actuellement sur des documents visant à coordonner et rationaliser l'offre de logements sociaux sur les 10 communes. Ils seront finalisés en 2024.

Les logements sociaux doivent aussi répondre aux exigences de performances énergétiques. De plus en plus de copropriétés entreprennent des travaux de rénovation dans ce sens.

Pour se loger, au-delà de la location, il est aussi envisageable de devenir propriétaire. Le parcours n'est pas plus simple et face à la difficulté croissante d'accéder à la propriété, le concept de Bail Réel Solidaire (BRS) émerge au Pays du Mont-Blanc. Destiné aux personnes éligibles aux logements sociaux, l'acquéreur est propriétaire des murs du logement, mais reste locataire du terrain. Le coût de cette location est généralement de 1 à 2 € par mètre carré. Si le locataire souhaite partir, il doit céder ses droits à une personne répondant aux conditions de revenus, ce qui lui permet de récupérer son investissement. Plusieurs communes travaillent à la mise en place de BRS : des premiers appartements devraient être disponibles en 2024. L'investissement en matière de logement passe également par l'étude en cours de la création d'une foncière intercommunale. Cette structure permettrait d'acquérir des terrains et des immeubles pour bâtir des logements et mieux répondre aux besoins.

L'ensemble de ces questions concernant le logement à l'échelle des Communes et de la CCPMB est rassemblé dans une stratégie du territoire, le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2022–2028. Le logement social au Pays du Mont-Blanc reste un défi, mais des efforts et des politiques sont conduits pour faciliter l'accès à un toit pour tous.

** C'est l'organisme qui loue les logements sociaux.*

3 QUESTIONS AUX ...

RÉFÉRENTES DU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX (SNE)

HÉLÈNE PROFICHET CCAS** DE PASSY

FRANCE SCARIOT CCAS** DE SALLANCHES

Pouvez-vous nous parler du processus d'accès à un logement social ?

Le parcours d'accès à un logement social s'est considérablement simplifié avec l'arrivée du système national d'enregistrement (SNE). On peut déposer facilement une demande sur le site internet (ou s'adresser à un guichet). Une autre grande avancée arrive : dès le 1re janvier 2024, avec la cotation de la demande, chacun pourra savoir où il se situe en fonction des autres demandeurs de logement.

Comment est gérer l'équilibre entre l'offre et la demande ?

Il y a un grand écart, c'est donc mission impossible que de satisfaire tout le monde ; et ce, malgré l'effort de production qui est fait sur notre territoire. La plupart des demandeurs savent que les délais sont longs, il faut leur expliquer le fonctionnement et les rassurer. Nous essayons d'avoir une connaissance assez fine de nos demandeurs. Certes il est impossible de connaître tout le monde, mais avant tout, le point de vue des collectivités est d'harmoniser les propositions, entre les plus fragiles et ceux qui sont les forces vives malgré des revenus modestes. Il faut essayer de trouver l'équilibre afin de n'oublier personne et de ne pas laisser des situations se dégrader.

Quels sont les défis à venir ?

Les demandeurs de logement social sont de plus en plus autonomes dans leurs démarches, le taux de demandeurs qui s'inscrivent sur internet augmente d'année en année. C'est à la fois très bien et en même temps compliqué. Ne pas rencontrer les gens, c'est ne connaître d'eux que leur dossier et non ce qu'il y a entre ses lignes. Le défi est de, malgré tout, conserver l'appréhension fine de chaque demande, garder la dimension « humaine » de l'évaluation des situations lorsqu'on n'a pas rencontré les gens.
Le vieillissement du parc et les idées reçues sur certains quartiers peuvent poser problème. Une fois encore, ce sont la connaissance de nos demandeurs, de nos partenaires bailleurs et la pédagogie qui permettent de faire correspondre une offre et une demande qui sont parfois en grand décalage. Les défis sont de faire tomber les idées reçues sur le logement social, et d'aider les gens à se projeter dans un parc ancien qui va être réhabilité d'un point de vue énergétique.

***CCAS : Centre Communal d'Action Sociale*

Montenbus : Un service qui s'ada pte aux besoins des usa gers

Le Montenbus, service de transport à la demande largement reconnu au Pays du Mont-Blanc, a bénéficié de transformations régulières pour devenir accessible à davantage d'usagers et répondre aux besoins des plus jeunes. Une nouvelle étape est franchie avec le lancement de l'application Montenbus.

ALICIA, JEUNE UTILISATRICE DU SERVICE DE PRAZ-SUR-ARLY

« J'utilise l'application depuis septembre, elle permet facilement de réserver ses trajets à n'importe quel moment de la journée, de consulter ses réservations et surtout de suivre en temps réel l'arrivée du véhicule. Je recommande le Montenbus même si j'émets une réserve : si le nombre d'inscrits augmente encore, il faudra penser à ajouter des véhicules. »

Au cours des trois dernières années, le service Montenbus s'est profondément métamorphosé afin de s'aligner sur les attentes de sa clientèle grandissante. Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB, souligne : *« il était primordial de faire sauter les verrous pour que le Montenbus puisse être utile au plus grand nombre ».*

Les premières évolutions ont rencontré un franc succès auprès des plus jeunes. Le service est accessible seul dès l'âge de 12 ans et s'inscrit parfaitement en complément des lignes régulières et du transport scolaire. Il est particulièrement adapté pour permettre aux collégiens et lycéens de se rendre à leurs activités extrascolaires. Une hausse de près de 25 % du nombre d'abonnés a pu être observée entre 2019 et 2022.

À PORTÉE DE MAIN GRÂCE À L'APPLICATION

Une étape est désormais franchie avec la mise en place de son application. Cette innovation modifie la réservation des trajets et permet de proposer des courses en dernière minute. En quelques clics, les abonnés peuvent planifier leur itinéraire parmi les 380 arrêts répartis sur les 10 communes. Cette application permet également une communication directe avec les conducteurs et offre la possibilité de suivre en temps réel la localisation des véhicules. Conçue pour les usagers connectés qui ont intégré les smartphones dans leur quotidien, elle améliore considérablement l'expérience de voyage. Mais pour ceux qui le préfèrent, il est toujours possible de faire ses réservations en appelant le 0 800 2013 74 ou en se rendant sur montenbus.fr.

UN SERVICE INTERGÉNÉRATIONNEL ADAPTÉ À TOUS

Le Montenbus est un service de transport à la demande qui regroupe plusieurs passagers pour un même trajet. Le créneau de prise en charge proposé est d'environ 20 minutes autour de l'heure souhaitée. Ceci permet d'optimiser les trajets et d'améliorer le taux de remplissage du véhicule tout en acceptant des réservations de dernière minute.

Les périodes d'abonnements ont été améliorées pour être plus favorables aux usagers : l'abonnement annuel est valable un an à partir de la date d'achat et non plus sur l'année civile. Un abonnement mensuel a été créé permettant notamment de rendre le Montenbus accessible temporairement.

Les évolutions du Montenbus n'en restent pas là : le service se dotera de véhicules neufs très prochainement et la CCPMB a décidé de miser sur des modèles électriques pour réduire son empreinte carbone. Rendez-vous en janvier pour les découvrir. Les élus réfléchissent également à adapter le service pour les trajets domicile - travail.

LE MONTENBUS EN CHIFFRES

Nombre moyen de passagers entre septembre 2022 et septembre 2023 :
+ 30 %

2015 = 800 INSCRITS
2023 = 2 000 INSCRITS

2 RÉSERVATIONS SUR 3 RÉALISÉES EN LIGNE
(application ou site internet)

JOCELYNE, HABITANTE DE DEMI-QUARTIER ET UTILISATRICE DU SERVICE DEPUIS 3 ANS

« Ce service est devenu indispensable dans ma vie. En tant que personne malvoyante, il m'offre la liberté et la possibilité de ne pas rester isolée. Pour quelqu'un comme moi, vivre sans cette précieuse assistance serait tout à fait différent. Je l'utilise pour mes rendez-vous médicaux, pour faire mes courses, et même pour me rendre à mon cours de poterie. C'est très facile à utiliser. Cependant, avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, il arrive que les véhicules soient complets, ce qui nécessite de prévoir davantage de temps pour nos déplacements. »

CHRISTINE, HABITANTE DE PASSY, UTILISATRICE DU SERVICE DEPUIS PLUS DE 4 ANS

« Ça fait des années que j'utilise le Montenbus, et je suis vraiment contente du service. Les conducteurs sont toujours agréables et prévenants. Quand ils ont ajouté un véhicule de plus, j'ai pu utiliser davantage le service et aller faire les courses. J'en ai d'ailleurs parlé autour de moi.
Avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, il arrive parfois que les véhicules ne soient pas disponibles, surtout à certaines heures. J'espère que le Montenbus continuera à évoluer pour répondre aux besoins de tout le monde. Ce service nous facilite la vie. »

*Sur présentation d'un justificatif pour les moins de 25 ans, plus de 70 ans, demandeurs d'emploi, allocataires RSA, titulaires de l'Allocation Adultes Handicapés, personnes percevant une pension d'invalidité.

** Sur présentation d'une carte d'invalidité, de stationnement, de priorité, carte mobilité inclusion ou certificat CDAPH.

COMMENT UTILISER LE MONTENBUS

1. S'INSCRIRE
Acheter son abonnement
Plein tarif : 40 €
Abonnement mensuel : 20 €
Tarif réduit : 10 € *
Offert aux personnes à mobilité réduite et aux moins de 5 ans **

2. RÉSERVER
Plusieurs possibilités : sur l'application Montenbus (disponible sur App Store et Google Play) ou sur montenbus.fr ou par SMS au
N° VERT 0 800 20 13 74
Indiquez le point de départ, la destination, le jour et l'heure souhaités. L'heure exacte du départ est confirmée 2h avant le trajet.

3. VOYAGER
Se présenter à l'arrêt au moins 5 minutes avant l'horaire convenu. L'application permet de suivre l'arrivée du véhicule et son approche en temps réel.

La montagne est le foyer d'une activité agricole millénaire. Issu d'une longue tradition, le pastoralisme valorise l'herbe des alpages pour nourrir les animaux d'élevage en été, pendant que l'herbe des plaines est stockée pour l'hiver. Les paysages et les milieux naturels d'exception ainsi façonnés pendant des siècles sont devenus le théâtre d'une multitude d'activités (randonnées, VTT, trail, raquettes, ski alpin ou de randonnée...).

Pour une cohabitation harmonie use en montagne

Ces dernières années, la fréquentation de la montagne augmente, les pratiques s'intensifient. En parallèle, les alpagistes sont confrontés à la prédation et contraints de protéger leurs troupeaux avec des chiens de protection notamment. Les défis sont donc multiples pour parvenir à faire cohabiter agriculture, tourisme et sport, tout en protégeant cet environnement unique.

Face à ce constat, les élus de la Communauté de Communes et des Communes ont décidé de conduire une politique spécifique afin de trouver un juste équilibre entre toutes ces activités.

Après une analyse des sites sensibles et des conflits d'usages réalisée en 2022, une étude sur les pratiques des sportifs en montagne a été menée durant l'été 2023. Couplée aux recherches dirigées par l'Université Savoie Mont-Blanc, elle permet de :

- Mieux comprendre les perceptions des pratiquants,
- Identifier les leviers pour amener à changer les habitudes et les pratiques.

La CCPMB prévoit grâce à cela de :

- **Continuer de déployer une politique de sensibilisation** (animations environnement, maraudage, communication, etc.),
- **Réaliser des groupes de travail** avec des sportifs de haut-niveau, des organisateurs d'évènements, des acteurs du tourisme, etc.

INFORMER POUR PRÉSERVER

La CCPMB a renforcé ses moyens en faveur de la cohabitation avec une nouvelle initiative cet été. Quatre médiateurs nature sont allés à la rencontre des promeneurs dans les alpages pour leur expliquer comment se comporter en présence des chiens de protection et créer du lien avec les bergers.

Cette sensibilisation a permis de toucher plus de 5 000 personnes. Le bilan de cette opération est positif, les randonneurs et les bergers ont bien accueilli cette démarche. Il est d'ores et déjà prévu de la renouveler en 2024.

Dès 2022, les itinéraires et les topoguides ont été adaptés. Certains itinéraires hivernaux (raquettes et skis) ont été restreints pour assurer la quiétude des espèces fragiles (tétras lyre par exemple) ainsi que des itinéraires VTT par endroits afin de préserver les milieux naturels et garantir la sécurité des piétons.

L'avenir des montagnes dépend d'une gestion équilibrée, où les besoins des agriculteurs, des randonneurs et de la nature seront pris en compte. Les efforts de tous sont nécessaires pour protéger notre environnement naturel et pour concilier l'ensemble des pratiques et des usages de la montagne.

Découvrez en images l'opération des médiateurs nature...

RETOUR SUR L'ENQUÊTE*, DES CHIFFRES POUR CONNAÎTRE LES PRATIQUANTS

80 % pratiquent **LA RANDONNÉE**

47% pratiquent **LE TRAIL**

41% pratiquent **LE VTT**

18 % perçoivent la montagne comme **UN ESPACE DE TRAVAIL**

4 % voient la montagne comme **UN ESPACE À AMÉNAGER**
Ce chiffre montre que le travail des éleveurs et leur rôle dans l'aménagement des alpages restent méconnue

94% voient la montagne comme **UN ESPACE À PRÉSERVER** sans faire le lien avec le nécessaire maintien de l'élevage pour la préservation de ces environnements

** enquête réalisée entre mai et début août 2023 auprès de 366 personnes*

Les efforts de tous sont nécessaires pour protéger l'environnement naturel du Pays du Mont-Blanc et pour concilier l'ensemble des pratiques et des usages de la montagne.

SIMPLIFICATION DU TRI, COLLECTE DES BIODÉCHETS

Les évolutions de la gestion des déchets

La gestion des déchets évolue vers une démarche plus écoresponsable, avec la loi anti-gaspillage et des mesures concrètes comme la simplification des consignes de tri. La CCPMB s'attache à agir en ce sens, à proposer des solutions pour les particuliers et à accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets.

CHIFFRES CLÉS

TAUX DE LA TEOM
(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
7,26 %

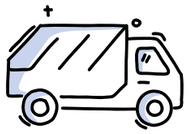

TONNAGES* :

14 011 T
D'ORDURES MÉNAGÈRES

3 514 T
DE VERRE COLLECTÉ

2 791 T
DE COLLECTE SÉLECTIVE

**données CCPMB au 31/12/2022*

Du côté des particuliers...

La gestion des déchets ménagers constitue un défi majeur. Les particuliers ont l'obligation de les trier en trois catégories distinctes : les ordures ménagères, les emballages et papiers, et le verre. Le tri sélectif a évolué depuis le 1er janvier 2023 sur le territoire, suite à une obligation réglementaire nationale. Ce changement vise à développer le tri et les performances de recyclage et ainsi réduire le volume des ordures ménagères pour minimiser notre impact environnemental et encourager une gestion responsable des déchets.

DE LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI À LA GESTION DES BIODÉCHETS

Ces nouvelles règles simplifient le geste de tri des habitants. Désormais, tous les emballages et papiers doivent être déposés dans les bacs jaunes. Les premiers résultats chiffrés de cette initiative montrent une progression dans la réduction des déchets non recyclables. La prochaine étape débute dès le mois de janvier 2024, avec l'obligation de séparer les biodéchets des déchets ménagers. La loi laisse la possibilité aux collectivités de choisir le mode de fonctionnement le plus adapté au territoire pour gérer les déchets organiques. L'absence d'unité de traitement tel qu'une usine de méthanisation* ou une plateforme de compostage à proximité du Pays du Mont-Blanc, a incité les élus à opter pour l'extension du compostage. Celui-ci va être intensifié pour développer notamment, en concertation avec les Communes et le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, des composteurs partagés. Ils seront une sorte de point d'apport volontaire des biodéchets pour les immeubles, en complément des composteurs individuels. Des sites de compostage de quartier sont déjà en cours de création sur certaines communes. Les emplacements sur lesquels la communauté de communes pourra les installer sont à l'études. Un « maître composteur » chargé de gérer tous ces sites est d'ailleurs en cours de recrutement.
Le financement de la compétence collecte et traitement des déchets repose essentiellement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle figure sur l'impôt foncier : tous les propriétaires de bien foncier doivent s'en acquitter. Elle est déterminée en fonction de la moitié de la valeur locative du logement fixé par la Commune à laquelle la communauté de communes applique un taux fixé par délibération. Le taux fixé par la CCPMB a été lissé pendant plusieurs années pour atteindre un taux unique pour toutes les communes en 2021 : 7,26 %.

**Méthanisation : processus biologique naturel qui transforme la matière organique pour produire à la fois de l'énergie renouvelable et un résidu pouvant servir de fertilisant des sols et des cultures.*

...et des professionnels

Selon la loi du 15 juillet 1975, les entreprises sont responsables des déchets qu'elles produisent. Celle du 13 juillet 1992 vise à renforcer ces dispositifs, imposant quant à elle aux entreprises de recycler leurs déchets. Puis la règlementation a été renforcée en 2021 par le Décret dit « des 7 flux » qui rend obligatoire le tri des déchets à la source (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale ou plus généralement les inertes). D'une manière générale, chaque entreprise est donc responsable de la gestion des déchets qu'elle produit ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation.
Même si la CCPMB n'a pas d'obligation de collecte des déchets dits assimilés (déchets d'activité économique assimilés aux déchets ménagers), elle se mobilise pour soutenir les professionnels dans le respect de ces obligations légales. Elle les guide, les informe et les encourage à adopter des pratiques plus respectueuses et vertueuses. Pour compléter cette règlementation, la loi AGEC donne obligation de tri à la source des biodéchets à tous les producteurs de déchets.
Effectivement, depuis janvier 2023, les restaurants, supermarchés et cantines produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an, sont tenus de les trier et de les collecter séparément et à partir du 1er janvier 2024, ce sont tous les professionnels qui seront concernés. Dans cette démarche la CCPMB s'est mobilisée pour informer les professionnels, recueillir leur besoin via l'organisation de groupe de travail et en faisant le lien avec le Sitom des Vallées du Mont-Blanc qui dispose des moyens pour accompagner les entreprises dans leur démarche de gestion des déchets (audit, solutions et suivi).

En somme, tant pour les particuliers que pour les professionnels, les obligations légales en matière de gestion des déchets visent à promouvoir une économie plus durable, réduire le gaspillage et ainsi préserver l'environnement.

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Les rassemblements, qu'il s'agisse de festivals ou de compétitions sportives, ont longtemps été associés à la production d'importantes quantités de déchets. Toutefois, la gestion des déchets lors de ces événements prend désormais une dimension plus responsable, visant avant tout à minimiser leur impact environnemental.

Aujourd'hui, les organisateurs sont tenus de mettre en place des plans de gestion des déchets qui incluent des mesures comme le tri sélectif. Les participants sont ainsi encouragés à séparer leurs déchets en différentes catégories, facilitant ainsi le recyclage et la réduction des déchets non recyclables. Depuis déjà de nombreuses années, le Sitom des Vallées du Mont-Blanc accompagne les organisateurs d'événements pour trouver des solutions afin de réduire la quantité de déchets. Ils proposent notamment des prêts d'éco-verres et des « écollectors » (collecteurs de déchets). Didier Josephe, directeur de l'Office de tourisme de Saint-Gervais, en charge de l'organisation de nombreux événements, dont l'accueil du Tour de France en juillet 2023, explique que « La collecte et le tri, assurés par la CCPMB, ont complété efficacement le travail des dizaines de bénévoles mobilisés au sein de la Brigade Verte durant le Tour en charge du ramassage des déchets sur l'itinéraire emprunté par les coureurs. Cette collaboration a permis qu'au lendemain des épreuves, plus aucun détritus ne jonchait le sol, l'engagement d'un évènement propre et écoresponsable était ainsi tenu ! ». Cette démarche représente une transition positive vers un avenir plus respectueux de l'environnement.

ESCAPADES au pays du Mont Blanc

le site des événements
4 saisons
pour toute la famille !

14 VILLAGES ET VILLES DU PAYS DU MONT-BLANC

+120 ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS

Retrouvez l'ensemble des animations touristiques, sportives, culturelles et les événements du territoire sur

www.escapadesmontblanc.com